



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Déclaration de confidentialité¹

Informations concernant la protection de vos données à caractère personnel Accès aux documents et aux informations publiques du Conseil et du Conseil européen - Réf. 038R02

1. Qui est responsable du traitement de vos données à caractère personnel au secrétariat général du Conseil (SGC)?

Secrétariat général du Conseil (SGC)

Unité Services d'information

Chef de l'unité Services d'information (COMM.2.C)

Coordonnées: access@consilium.europa.eu

2. Coordonnées de la déléguée à la protection des données du SGC

Déléguée à la protection des données

data.protection@consilium.europa.eu

3. Quelles catégories de données à caractère personnel traitons-nous?

Nous traitons les données à caractère personnel suivantes:

- informations obligatoires: nom, prénom, adresse électronique et/ou adresse postale complète;
- informations facultatives: civilité, sexe, âge, profession, organisation au nom de laquelle la demande est formulée, n° de téléphone, n° de téléphone portable et n° de télécopieur.

¹ Le traitement de vos données à caractère personnel est conforme au règlement (UE) 2018/1725.

4. À quelle fin traitons-nous vos données à caractère personnel?

Nous collectons vos données à caractère personnel afin de permettre au service traitant:

- de répondre aux demandes d'accès à des documents/informations publiques du Conseil ou du Conseil européen et de leur donner suite comme il convient;
- de garantir un traitement cohérent des demandes d'accès aux documents/informations publiques et un suivi correct des plaintes introduites auprès du Médiateur européen et des procédures en justice.

5. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données à caractère personnel?

- le règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission et l'annexe II du règlement intérieur du Conseil;
- la décision du secrétaire général du Conseil/haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune du 25 juin 2001 établissant un code de bonne conduite administrative pour le secrétariat général du Conseil de l'Union européenne et de son personnel dans leurs relations professionnelles avec le public (JO C 189 du 5.7.2001, p. 1);
- l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725: "le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union". L'intérêt public comprend les opérations de traitement nécessaires à la gestion et au fonctionnement des institutions de l'UE.

6. Si la base juridique repose sur le consentement, vous pouvez retirer celui-ci en ...

Sans objet.

7. Si la base juridique repose sur un contrat, avez-vous l'obligation de nous fournir vos données à caractère personnel et quelles seront les conséquences si vous n'obtempérez pas?

Sans objet.

8. Si vous ne nous avez pas communiqué directement les données à caractère personnel, comment les avons-nous obtenues?

Sans objet.

9. Qui sont les destinataires de vos données à caractère personnel?

Un nombre limité et défini de membres du personnel du SGC est associé, sur la base du besoin d'en connaître, au traitement d'une demande d'accès à des documents. Ces destinataires comprennent notamment:

- le personnel de l'unité Services d'information et le bureau du directeur, du directeur général et du secrétaire général;
- les membres du service juridique chargés du traitement des demandes initiales et des demandes confirmatives, ainsi que des réclamations déposées auprès du Médiateur et des affaires portées devant une juridiction;
- les membres du personnel d'une unité/direction concernée au sein du SGC compétents pour le document demandé qui sont consultés par l'unité Services d'information.

Toutefois, dans le cas où une demande est envoyée au Conseil de l'UE alors qu'elle est adressée à une autre institution, à un autre organe ou à un autre organisme, le service traitant peut la transmettre à cette dernière institution ou à ce dernier organe ou organisme. Les personnes à l'origine de la demande sont toujours informées de ce transfert.

10. Vos données à caractère personnel seront-elles transmises à un pays tiers ou à une organisation internationale? Dans l'affirmative, existe-t-il des garanties adéquates et quelles sont-elles?

Sans objet.

11. Pendant combien de temps conserverons-nous vos données à caractère personnel?

Nous conservons vos données à caractères personnel (nom, prénom, adresse électronique et/ou adresse postale) pour une durée de cinq ans après la clôture d'un dossier ou, dans le cas d'une procédure administrative ou judiciaire, jusqu'à ce qu'un jugement définitif ait été rendu.

12. Le traitement de vos données à caractère personnel comporte-t-il une prise de décision automatisée, notamment un profilage? Quelles sont les conséquences en ce qui vous concerne?

Sans objet

13. Quels sont vos droits² et comment pouvez-vous les exercer?

Vous disposez du droit à l'information et du droit d'accéder à vos données à caractère personnel.

Vous avez également le droit de corriger et de compléter vos données.

Dans certaines circonstances, vous pouvez avoir le droit d'obtenir l'effacement de vos données à caractère personnel, de vous opposer à ce que celles-ci fassent l'objet d'un traitement ou de demander que ce traitement soit limité.

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier électronique à la personne responsable du traitement de vos données à caractère personnel (voir point 1 ci-avant), avec copie à la déléguée à la protection des données (voir point 2 ci-avant).

Avec votre demande, vous devez impérativement fournir la copie d'un document d'identification afin de confirmer votre identité (carte d'identité ou passeport). Ce document devra comporter un numéro d'identification, le pays d'émission, la période de validité, ainsi que vos nom, adresse et date de naissance. Toutes les autres données figurant sur la copie du document d'identification, telles qu'une photo ou d'autres caractéristiques personnelles, peuvent être masquées.

(Sans objet pour le personnel du SGC)

14. Vos droits pourraient-ils être limités en vertu de l'article 25 du règlement (UE) 2018/1725?

Sans objet.

15. Vous avez le droit de présenter une réclamation auprès du contrôleur européen de la protection des données en écrivant à l'adresse suivante:

edps@edps.europa.eu

Avant cela, il vous est recommandé de tenter d'abord d'obtenir satisfaction en contactant la personne responsable du traitement de vos données à caractère personnel au SGC (voir point 1 ci-avant) et/ou la déléguée à la protection des données (voir point 2 ci-avant).

² Articles 17 à 22 du règlement (UE) 2018/1725.